

## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires municipales présente son premier rapport que voici :

Le Comité s'est réuni le mardi 14 décembre 1999, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi. Le Comité a élu M<sup>me</sup> CERILLI à la présidence et M. SMITH (Brandon-Ouest) à la vice-présidence.

Le Comité a entendu les exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi n° 2 – *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg/The City of Winnipeg Amendment Act* :

M. le maire Glen Murray

Ville de Winnipeg

Le Comité a examiné le projet de loi n° 2 B *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg/The City of Winnipeg Amendment Act B* et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Le présent rapport vous est respectueusement soumis.

La présidente,

---

Marianne CERILLI

Salle de comité

Le 14 décembre 1999